

3° Que plusieurs fonctionnaires sont devenus, par l'âge, l'incompétence, les mauvaises habitudes ou la paresse, incapables de servir.

4° Que le nombre d'employés dans chaque ministère a augmenté hors de proportion avec les besoins du service.

5° Que des jeunes gens ont été nommés qui, par défaut d'éducation ou de santé ou par incapacité, n'ont pas fait et ne feront jamais de bons serviteurs publics.

6° Que les dépenses générales du service ont été augmentées par le fait de la règle qui élève graduellement à des classes plus lucratives des officiers dont l'ancienneté est le seul titre à l'avancement.

Et la commission a reçu instruction de faire une étude sérieuse sur les attributions de tous les ministères des services intérieur et extérieur, dans le but d'y introduire une plus grande économie, de les débarrasser des mauvais fonctionnaires, et de créer pour chacun de ces ministères de nouveaux cadres et une nouvelle organisation d'après laquelle seront réglés le nombre de chaque classe d'officiers, la promotion d'une classe à une autre et l'augmentation des appointements.

17. On nous a tracé ainsi certaines lignes que nous avons à suivre pour faire notre enquête; mais nous avons aussi reçu instruction de faire les recommandations que nous jugerions les plus propres à assurer une bonne et économique administration des affaires publiques. Cela a élargi le cadre de nos opérations et nous a donné plus de latitude pour les recommandations à faire. Quoique la question de retraite ne fût pas comprise dans nos instructions, un aussi important auxiliaire de tout projet ayant pour but l'efficacité et l'économie du service public s'est imposé à notre attention; c'est pourquoi il a fait, dans l'examen des témoins, l'objet de questions spéciales, et nous avons obtenu pour nous guider dans nos recommandations à ce sujet des informations (publiées à l'annexe) démontrant les résultats du fonctionnement de ce système dans les différents ministères.

18. Voici le mode de procéder que nous avons suivi :

(a) Des cédules ont été envoyées à chaque ministère pour être remplies, sur l'organisation, la classification, l'âge, la durée des services et du montant des appointements des fonctionnaires, de renseignements qu'il n'était pas possible de se procurer aussi détaillés et aussi précis dans les Comptes publics.

(b) Parmi les témoins examinés se sont trouvés les sous-chefs et les premiers commis des divers ministères; quelques-uns ont été interrogés très au long sur les différents points indiqués par l'arrêté du conseil et sur d'autres qui ont surgi au cours de l'examen.

(c) Quand a été terminé l'interrogatoire de ces fonctionnaires il a été décidé de donner aux commis de 1<sup>ère</sup> classe et autres des divers ministères, l'occasion d'exposer leurs opinions devant la commission; chaque ministère a choisi un commis qui a été chargé d'y être l'écho ou l'interprète de ses collègues. Nous avons obtenu de la sorte une série de témoignages préparés avec soin et quelques-uns présentés d'une manière admirable. Les messagers des ministères ont aussi été entendus par l'intermédiaire d'un représentant qu'ils avaient eux-mêmes choisi.

(d) Des comités de la commission ont visité les principales villes de la Confédération, dans le but de s'enquérir des besoins et de la condition des différents bureaux publics du service extérieur. C'est ainsi que les villes d'Hamilton, Toronto, Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax, et les bureaux du chemin de fer de Moncton ont été visités, et un certain nombre d'officiers